

ÉCOLE PRIMAIRE



INFOLETTRE FAMILLES - ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

C'est la rentrée !

BIENVENUE !

Toute l'équipe de l'école de Grussenheim souhaite une excellente rentrée à l'ensemble des enfants et à leurs familles !

Nous sommes heureux de vous accueillir pour cette nouvelle année scolaire et avons hâte de travailler ensemble à la réussite et au bien-être de tous les élèves !

LES CLASSES

Cette année, l'école comptera 2 classes :

- Classe de PS-MS-GS dirigée par Sophie Simonin accompagnée par Maryline Richert (ATSEM)
- Classe de CE2-CM1 dirigée par Steve Blazek
- Direction assurée par Steve Blazek, décharge de 12 jours assurée par Bruno Gable.



NOUS CONTACTER

Pour contacter l'école :

- élémentaire : 03 89 71 68 60
- maternelle : 03 89 71 69 31
- par mail : ce.061215b@ac-strasbourg.fr

DÉCOUVREZ

Le site de l'école

DEPUIS 2021



[HTTP://WWW.EC-GRUSSENHEIM.SITE.AC-STRASBOURG.FR/](http://www.ec-grussenheim.site.ac-strasbourg.fr/)

HORAIRES

Classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis

Horaires matinées : 8h10 - 11h40

Horaires après-midis : 13h40 - 16h10

L'accueil des élèves se fait dès 8h00 le matin et dès 13h30 l'après-midi.

MODALITÉS D'ACCUEIL

Pour les enfants scolarisés en maternelle à Grussenheim

Les élèves de Mme Simonin seront accueillis dans le hall d'entrée de 8h00 à 8h20 pour les MS/GS et de 8h10 à 8h20 pour les PS. L'après-midi ils sont accueillis dans la cour de 13h30 à 13h35.

Pour les enfants scolarisés en élémentaire à Grussenheim

Les élèves de M. Blazek seront accueillis dans la cour à partir de 8h tous les matins. L'après-midi ils sont accueillis dans la cour à partir de 13h30. L'entrée en classe se fera 10 minutes après.

Les enfants de maternelle doivent être conduits dans la classe le matin et vu par l'enseignante ou dans la cour l'après-midi par la personne qui les accompagne. Toute personne, en dehors des parents, chargée de venir prendre un élève à la sortie de l'école, doit être inscrite sur la fiche de renseignements donnée en début d'année ou munie d'une autorisation écrite et signée des parents de cet élève.

CALENDRIER SCOLAIRE

Année scolaire 2022-2023	ZONE B
Rentrée scolaire 2022	Reprise des cours le jeudi 1 ^{er} septembre 2022
Vacances de la Toussaint 2022	Du samedi 22 octobre 2022 au lundi 7 novembre 2022
Vacances de Noël 2022	Du samedi 17 décembre 2022 au mardi 3 janvier 2023
Vacances d'hiver 2023	Du samedi 11 février 2023 au lundi 27 février 2023
Vacances de printemps 2023	Du samedi 15 avril 2023 au mardi 2 mai 2023
Pont de l'Ascension 2023	Du mercredi 17 mai 2023 au lundi 22 mai 2023
Vacances d'été 2023	Début des vacances d'été le samedi 8 juillet 2023



COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Chaque année, la cotisation des parents d'élèves à la coopérative scolaire permet d'enrichir le quotidien de nos classes. Une fiche détaillée sera transmise.

Vos contributions volontaires nous permettent de financer de nombreux projets : achats de jeux, de livres de bibliothèque, de petit matériel en arts visuels, d'ingrédients pour cuisiner en classe...

Votre don permet également de financer l'affiliation de chaque élève à l'USEP qui elle est obligatoire et à la charge de l'école.

Nous vous proposons les contributions suivantes :

- En élémentaire : 10 € (à titre indicatif) + USEP + Matériel scolaire acheté par l'école.
- En maternelle : 25 € (comprend le matériel acheté et la cotisation USEP).

Merci d'adresser vos règlements, si possible, par chèque à l'ordre de Coopérative USEP de Grussenheim.

RÉUNIONS DE RENTRÉE

C'est l'occasion pour vous de découvrir la classe de votre enfant, son fonctionnement et les projets prévus pour l'année scolaire.

C'est un temps important d'échange entre l'école et les familles et nous vous invitons à y assister si possible.

Maternelle : jeudi 08 septembre 2022 à 18h00 et

Elémentaire : vendredi 16 septembre 2022 à 18h00



DOCUMENTS À FOURNIR

Votre enfant va vous transmettre le jour de la rentrée une fiche de renseignements pré-remplie et une fiche d'urgence à vérifier et à nous retourner dans les meilleurs délais en corrigeant en rouge les informations erronées..

Merci d'y joindre également une attestation d'assurance. L'assurance souscrite doit garantir les dommages :

- que l'élève pourrait causer à des tiers (garantie de responsabilité civile) elle est obligatoire
- qu'il pourrait subir (garantie individuelle accidents corporels) elle est recommandée.

HORAIRES DU BUS

Les enfants qui prennent le bus sont sous la responsabilité des parents jusqu'au départ du bus à 7h45 et 13h15.

Commune de départ Trajet Aller	Lundi, mardi, jeudi et vendredi matin	Lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi
Grussenheim (élèves allant à Elsenheim)	7h45	13h15
Elsenheim (élèves allant à Grussenheim)	7h55	13h25

Commune de départ Trajet Retour	Lundi, mardi, jeudi et vendredi matin	Lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi
Grussenheim (élèves arrivant de Elsenheim)	11h40	16h10
Elsenheim (élèves arrivant de Grussenheim)	11h50	16h20

ABSENCES ET RETARDS

Il est impératif que toute absence soit signalée le jour même (par téléphone) et justifiée par écrit au moyen d'un mot d'absence dans le cahier de liaison ou justificatif médical remis à l'enseignant.

Pour une absence en cours de journée, les parents doivent venir chercher leur enfant à l'école. En aucun cas, un enfant ne sera autorisé à quitter l'école seul durant les cours.

Tout élève en retard doit être accompagné jusque dans sa classe par ses parents.

CONSEIL D'ÉCOLE

Les élections des représentants de parents d'élèves au Conseil d'Ecole se dérouleront **le vendredi 7 octobre**. Chaque parent d'un enfant, quelle que soit sa situation matrimoniale, est électeur et éligible, sauf dans le cas où il s'est vu retirer l'autorité parentale. Pour établir la liste électorale, le directeur doit donc connaître les coordonnées des deux parents. Vous êtes électeurs, mais vous pouvez aussi être candidates ou candidats. Les parents souhaitant des renseignements ou être candidats sont invités à prendre contact avec le directeur de l'école rapidement.

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE VOUS ADRESSE SES
CORDIALES SALUTATIONS.

POUR L'ÉQUIPE, LE DIRECTEUR,
STEVE BLAZEK

Niveau socle à la rentrée 2022-2023

	SOCLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none">• Cours en présentiel en école primaire• Cours en présentiel au collège• Cours en présentiel au lycée	<ul style="list-style-type: none">• Cours en présentiel en école primaire• Cours en présentiel au collège• Cours en présentiel au lycée	<ul style="list-style-type: none">• Cours en présentiel en école primaire• Cours en présentiel au collège• Cours en présentiel au lycée	<ul style="list-style-type: none">• Cours en présentiel en école primaire• Cours en présentiel au collège• Hybridation au lycée selon le contexte local
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none">• Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention	<ul style="list-style-type: none">• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains• Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)• Pas de limitation du brassage obligatoire• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service	<ul style="list-style-type: none">• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains• Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)• Limitation du brassage par niveau obligatoire• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service	<ul style="list-style-type: none">• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains• Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)• Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le premier degré• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none">• Pas de restriction	<ul style="list-style-type: none">• Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none">• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, distanciation adaptée à respecter	<ul style="list-style-type: none">• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les activités de basse intensité compatibles avec une distanciation sont permises
Protocole de contact-tracing	Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires.			

COMMUNICATION

Le cahier de liaison

C'est un moyen pratique de liaison entre l'école et la famille. Consultez-le régulièrement et signez chaque information. Utilisez-le pour correspondre avec l'école.

Le confinement a montré toute l'utilité du numérique comme moyen de communication. L'école continuera à développer ce moyen de communication et à envoyer des informations par courriel aux familles. Il est donc indispensable de nous communiquer une adresse électronique active en début d'année scolaire (cf la fiche de renseignements).